

Livret d'Accueil

UEMA de SARTROUVILLE



ANNEXES :

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

CHARTRE DES DROITS ET DES LIBERTES DES PERSONNES ACCUEILLIES

CHARTRE ASSOCIATIVE RELATIVE A LA BIENTRAITANCE ET AU QUESTIONNEMENT ETHIQUE

DESIGNATION D'UNE PERSONNE QUALIFIEE + ARRETE et ANNEXE

LES 10 DROITS DE L'ENFANT

■ **UEMA**

Ecole maternelle Georges Brassens 116 Rue Bourquelot 78 500 Sartrouville
Tél : dispositifs@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA), gérée par l'APAJH Yvelines, émane du troisième plan autisme et d'une instruction interministérielle du 13.02.2014, modifiée par la circulaire de 2016 qui est assortie au cahier des charges des UEMA.

L'UEMA est implantée au sein de l'école maternelle Georges BRASSENS sur la commune de Sartrouville. Elle accueille 7 enfants de 3 à 6 ans présentant un Trouble du Spectre Autistique".

Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé.

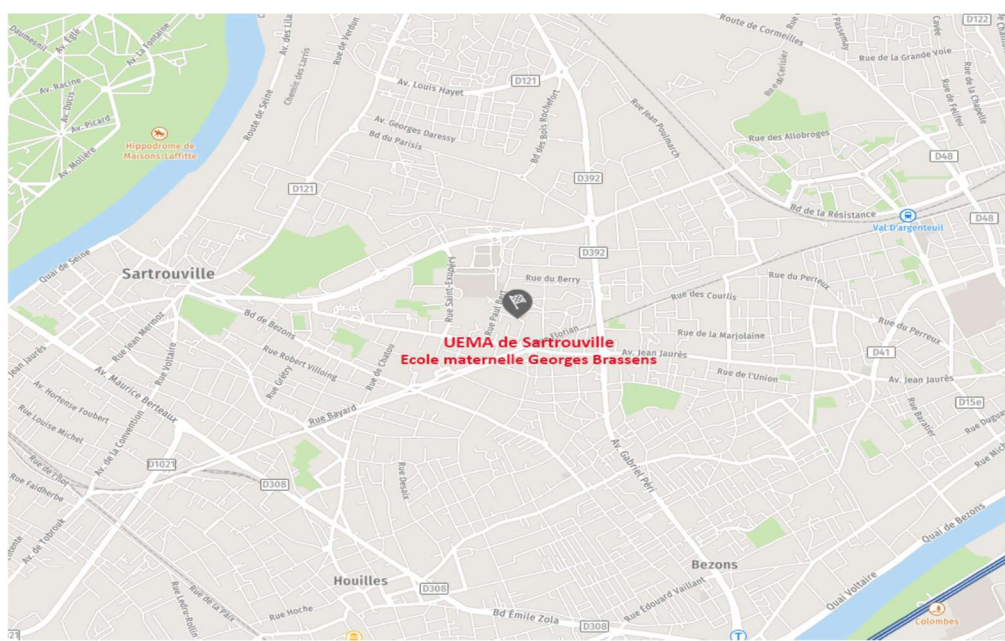
L'Education nationale met à disposition un enseignant spécialisé mais ce peut être un enseignant sans l'option D. .

Ce dispositif offre une modalité de scolarisation à des élèves d'âge de maternelle avec TSA.

Il offre une unité de lieu et de temps et des interventions pédagogiques, éducatives, thérapeutiques se référant aux Recommandations des Bonnes pratiques de l'HAS.

Cet accompagnement précoce, personnalisé et coordonné permet à chaque élève de développer ses compétences, ses autonomies et favorise la structuration de ses apprentissages scolaires.

PLAN D'ACCES



A partir de la gare de Sartrouville s
Prendre la ligne J et descendre à
Sartrouville.

Depuis la gare RER de Sartrouville,
prendre
Le bus RATP ligne 272 et descendre
à l'arrêt Bourquelot.

Conditions et modalité d'admission...

- Etre âgé de 3 ans à l'entrée en UEMA
- Etre porteur d'un Trouble du Spectre de l'Autisme diagnostiqué ou en cours de diagnostic
- Détenir une notification d'orientation de la MDPH mentionnant l'UEMA
- Résider à proximité de Sartrouville dans un rayon de 15 km dans le département des Yvelines

L'admission est prononcée par une commission dédiée à laquelle participent des professionnels de la MDPH, de l'Education nationale, de l'Agence Régionale de Santé et de l'APAJH Yvelines.

L'admission concerne une cohorte de sept enfants âgés de 3 ans et qui auront 6 ans à l'issue du cycle maternelle.

Une rencontre est proposée à l'enfant et sa famille ou son représentant légal avec la Directrice et/ou la Chef de Service à l'UEMA. Une visite de l'UEMA est proposée après une présentation des missions, du fonctionnement de l'UEMA et de son équipe.

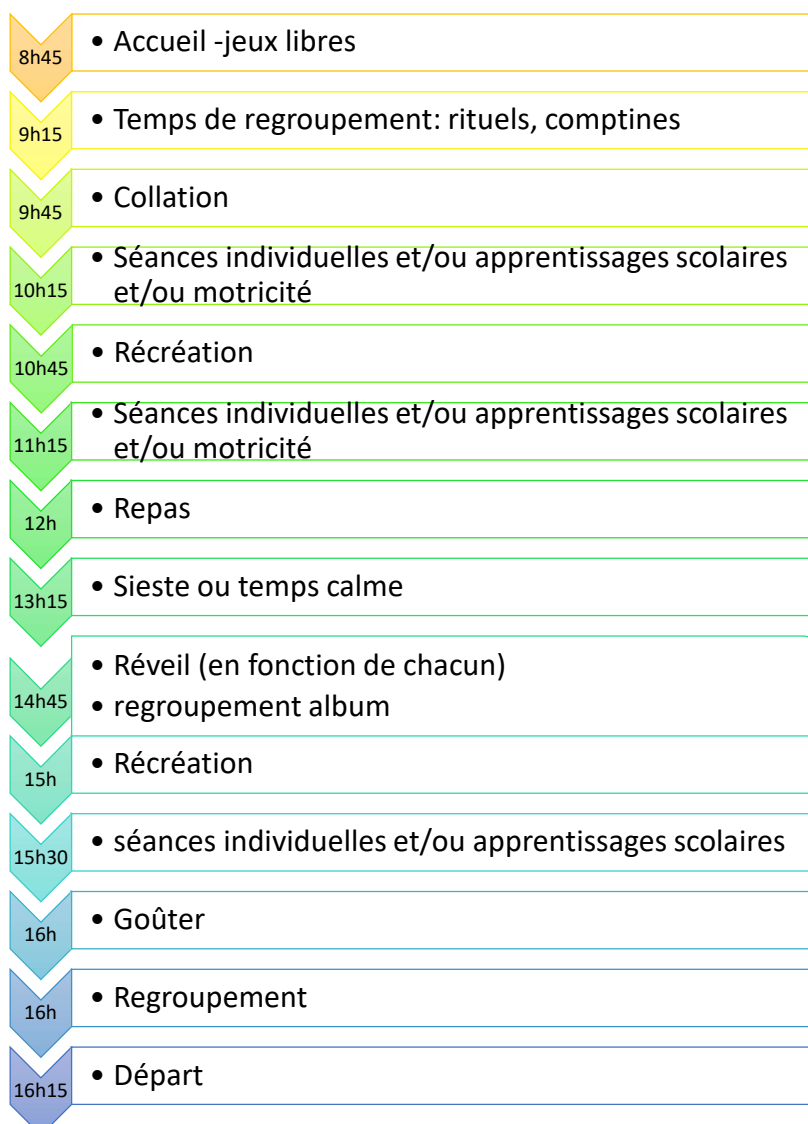
Dans le cadre de l'admission, un référent éducatif est désigné qui sera chargé de recueillir les habitudes de vie quotidienne de l'enfant et sera l'interlocuteur de la famille notamment par le biais du cahier de liaison.

L'admission donne lieu à la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) par le représentant légal de l'enfant et la directrice de l'UEMA qui définit les droits et devoirs de chaque partie.

Le fonctionnement et les horaires de l'UEMA :

- L'UEMA est ouverte 210 jours par an du lundi au vendredi.
- Un calendrier est remis aux familles à la rentrée de septembre.
- Les horaires des lundis sont : 8h45 à 14h45
- Les horaires des mardis, jeudis, vendredis sont : 8h45 à 16h15

Journée type:



- Le secrétariat est joignable du **lundi au jeudi de 9h à 17h et de 9h à 16h30 le vendredi**.
- En cas d'absence de votre enfant (maladie, consultations médicales ou autres motifs), il est impératif de prévenir les éducatrices, le secrétariat et les chauffeurs de taxi.
- Il sera proposé des temps de **guidance parentale les mercredis entre 9h et 12h** à raison de deux fois par mois en moyenne, en fonction des besoins. Ces temps seront aussi proposés lors des congés scolaires.
- Quatre samedis seront travaillés dans l'année par les professionnels dont certains permettront des rencontres avec les familles.

Les locaux:

- ❖ L'UEMA occupe une salle de classe à l'étage de l'école et une salle polyvalente concomitante.

Les enfants sont assurés par le contrat d'assurance MAIF de l'UEMA.

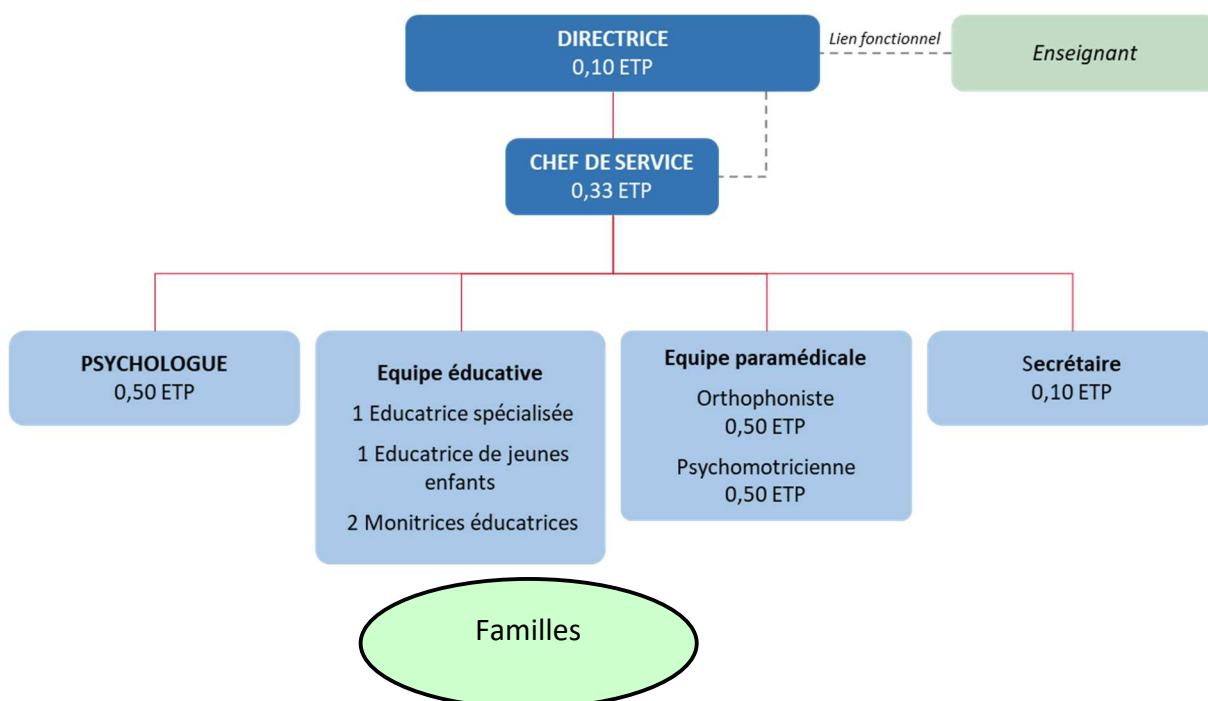
MAIF

Immeuble central gare
5 bis Place Charles de Gaulle
78180 Montigny le Bretonneux

Numéro de l'assurance : **4522262D**

L'équipe de l'UEMA :

L'UEMA est composée d'une équipe pluridisciplinaire. L'enseignant attaché au plan fonctionnel uniquement à la direction de l'UEMA.



Que propose l'UEMA ?

Un accompagnement scolaire :

- ❖ Enseignement spécialisé dispensé par un professeur des écoles de l'Education Nationale.
- ❖ Enseignement relevant du programme attendu en maternelle

Complété par un accompagnement socio-éducatif :

- ❖ Accompagnement éducatif dès l'arrivée à l'école, en récréation, sur le temps des repas, sur les temps d'inclusion, lors des sorties.
- ❖ Mise en place d'outils et aides spécifiques (TEACCH, ABA, classeur de communication PECS ...)
- ❖ Aménagement du domicile
- ❖ Guidance parentale
- ❖ Inclusion au centre de loisirs

Un accompagnement rééducatif :

- ❖ Prises en charges psychomotrices
- ❖ Prises en charge orthophoniques
- ❖ Soutien psychologique
- ❖ Guidance parentale
- ❖ Un accompagnement pour préparer la sortie de l'UEMA



Chaque enfant bénéficie d'un **Projet Individualisé d'Accompagnement** prenant en compte ses besoins socio-éducatifs et ses ressources.

Un emploi du temps individuel sera remis à l'admission de votre enfant.

Emploi du temps pouvant évoluer au fil de l'année au regard des progrès de votre enfant et des ajustements du projet scolaire et du projet médico-social.



Le **Projet Individualisé d'Accompagnement** prend en compte les Recommandations des Bonnes pratiques Professionnelles de l'ANESM et de la Haute Autorité Santé et vise l'amélioration :

- De la Communication grâce au développement du langage et de la parole
- De l'amélioration des relations sociales et des habilités sociales (créer du lien de façon adaptée, comprendre les codes sociaux les approprier les utiliser...)
- Du développement des fonctions cognitives (attention, concentration, mémoire.)
- Du développement du domaine sensoriel et moteur (identifier ses ressentis, les comprendre ...)
- Du domaine somatique
- Du développement des autonomies quotidiennes.
- Du développement, de la diversification de ses centres d'intérêt
- D'encourager le comportement d'élève

Le PAP est revu à minima, une fois par an.

Les compétences et l'expertise familiale sont sollicitées tout au long de ce parcours de trois années.

En quoi consiste la guidance parentale proposée ?

La guidance technique déclinée auprès des parents, en rendez-vous à l'UEMA ou au domicile, par l'équipe médico-sociale, a pour finalité d'aider les parents et les proches, à s'approprier les techniques spécifiques : TEACCH, ABA, PECS, utilisés à au sein de l'UEMA auprès de l'élève pour favoriser le développement de ses compétences et de ses autonomies.

Les techniques développées en classe nécessitent d'être transposées à la maison car elles participent à la structuration cognitive, sensorielle, langagière de votre enfant.

C'est pour cette raison que la semaine de sensibilisation lors de l'accueil de toute nouvelle cohorte est proposée aux familles et aux professionnels afin de partager ce moment de formation et d'informations.

Cette guidance technique vise ainsi à soutenir les parents, les proches en consolidant les postures, les attitudes éducatives, favorables et les plus adaptées pour leur enfant.

Cette guidance aide les familles à mieux comprendre les comportements de leur enfant, notamment les comportements problèmes et à y répondre.

Un carnet de liaison est mis en place pour faire le lien entre la famille, l'équipe de l'UEMA et l'école ainsi qu'une feuille de bilan de journée. Il sera demandé à chaque famille de les lire, les remplir et de les signer quotidiennement.

Comment se rendre à l'UEMA ...

Le transport en taxi collectif est financé par l'UEMA, une convention est signée



avec le

transporteur O'TOURS.

Celui-ci organise les tournées et se met en lien directement avec les familles et la cheffe de service de l'UEMA pour tout point lié à l'organisation du circuit.

Comment s'inscrire à la cantine ?

Les repas sont fournis par la cantine de l'école et sont à la charge de la famille après une inscription de la famille auprès du service dédié à la mairie. Le tarif du repas sera le même que celui appliqué aux élèves résidant à Sartrouville.

Si votre enfant bénéficie d'un régime spécifique, il sera nécessaire de le faire savoir au médecin scolaire pour qu'il bénéficie d'un protocole spécifique à ce sujet.

Les repas seront pris dans les premiers temps, au sein de l'UEMA au sein d'un espace qui le permet. Mais dès que les enfants sont prêts, ils partagent ce temps de repas avec les autres élèves en salle de restauration scolaire.

La participation des familles et / ou des représentants légaux :

- Le Projet Individualisé d'Accompagnement de l'enfant est construit en lien avec la famille et/ou le représentant légal :
- Le projet initial mis en œuvre est évalué avec l'équipe pluridisciplinaire en réunion de synthèse à partir des observations, de la connaissance de l'enfant, de ses besoins et de ses compétences et au regard des objectifs scolaires et éducatifs visés, au moins une fois par an.
- Une proposition de PIA est faite à la famille et/ou son représentant légal dans le cadre d'un rendez-vous d'avenant. Elle est validée ensemble.

- Des réunions collectives sont proposées à raison de deux par an, en présence de l'équipe de l'UEMA.
Elles permettent de présenter les axes de travail de l'équipe, d'échanger autour des évolutions des enfants.
La participation des familles est sollicitée au sein de *cafés des parents* 2 à 3 fois par an, animés par la psychologue voire co-animés avec une collègue. Certaines réunions peuvent être à thème, animées par des intervenants extérieurs.

L'Information et les recours des usagers ...

Toutes les données détenues par le service sont soumises aux règles de confidentialité et leur traitement informatique est soumis aux conditions fixées par la loi du 6 janvier 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les parents ont le droit de s'opposer pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives concernant leur enfant ou eux-mêmes.

La direction de l'UEMA a par ailleurs une obligation de protection vis-à-vis des enfants. L'équipe peut être amenée à signaler aux autorités compétentes toute information préoccupante. La cellule des informations préoccupantes reçoit les signalements et peut mettre en place des actions (elle peut demander une évaluation au PAT ou/et au Territoire d'Action Sociale).

Une [commission relative à la Bienveillance](#) a été mise en place trimestriellement par l'APAJH Yvelines pour ancrer et faire vivre la démarche relative à la Bienveillance au sein des établissements et services de l'association et pouvoir évoquer anonymement des situations rencontrées par des usagers, des professionnels, des bénévoles ou des familles. Le but étant de viser le mieux agir lorsqu'un acteur est confronté à une situation de maltraitance.

[La personne qualifiée](#) peut être sollicitée en cas de conflit avec l'UEMA. L'Agence régionale de Santé peut fournir la liste de ces personnes et leurs coordonnées.

La démarche qualité

L'UEMA est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette démarche est contingente d'une évaluation interne et externe réalisée à intervalles réguliers respectivement tous les 5 ans et 7 ans.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique associative de l'APAJH Yvelines.

Les partenaires de l'UEMA

- La MDPH
- L'ARS
- L'Education Nationale
- L'école Maternelle et son équipe
- La Mairie de Sartrouville et ses agents
- Les Etablissements ou Services Spécialisés (IME, SESSAD...)
- Les services sanitaires (CMP, CAMSP, plateformes diagnostics ...)
- Les médecins et les paramédicaux libéraux
- Le transporteur O'TOURS
- Les Centres de Loisirs des communes des enfants
- Les organismes de séjours de répit ou de vacances adaptées

Pour la rentrée

Une rentrée progressive s'effectuera pour votre enfant dans le cadre de l'accueil de la nouvelle cohorte qui sera accueillie dans un premier temps, par demi-journée ou journée en fonction de l'emploi du temps remis par Mme Warin au sein de l'école Georges Brassens.

Vous pourrez accompagner votre enfant dans sa classe et rester un petit moment avec lui.

Si votre enfant a un doudou, une tétine, il pourra l'apporter en classe.

Nous vous demandons de prévoir **un paquet de couches, des lingettes, une tenue de rechange avec un sac plastique et un tablier de peinture.**

Nous vous demandons de fournir une boîte de mouchoirs ainsi que des gâteaux et compotes à boire pour permettre à vos enfants de prendre une collation le matin et un goûter dans l'après-midi, les collations étant l'occasion de travailler la communication.

Il sera utile de **renouveler ces stocks régulièrement.**

Merci de bien vouloir noter toutes les affaires de votre enfant (nom et prénom).

Il est important de nous remettre les papiers administratifs suivants :

- **Assurance scolaire** individuelle
- **Fiche de renseignements remplie et actualisée en cas de changement**
- **Autorisation de remise à une tierce personne si une autre personne que vous vient chercher votre enfant à l'école ou au taxi.**

RAPPEL

Les congés scolaires 2022 /2023 :

- Toussaint 22.10.2022 au 7.11.2022.
- Noël 17.12.2022 au 3.01.2023.
- Hiver : 18.02.2023 au 6.03.2023
- Printemps : 22.04 au 9.05.2023
- Été à partir du 8.07.2023

L'équipe médico-sociale poursuit ses interventions sur les congés scolaires selon un calendrier établi remis à la rentrée.

